

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
Monsieur Fr. TIMMERMANS, attaché  
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 13/PFU/236824  
D.M.S. : AA2271-0057/04/2009-269PR  
N/réf. : AVL/CC/SGL-2.104/s.469  
Annexes : Demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : SAINT-GILLES. Avenue Ducpétiaux, 47 (arch. P. Hankar).**  
**Installation de doubles châssis intérieurs et isolation de la face interne de la façade.**  
**installation d'une ventilation mécanique, modification des panneaux solaires en toiture.**  
**Demande de complément d'information – Permis unique**  
*(Dossier traité par Mme Françoise Remy à la D.U. / Aurélie Autenne à la D.M.S.)*

En votre courrier du 25 novembre 2009 sous référence, réceptionné le 27 novembre, vous avez, dans le cadre de la procédure du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 16 décembre 2009, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Certaines options proposées restent problématiques. Dès lors, après examen du dossier en sa séance du 16 décembre 2009, la Commission n'a pu se prononcer définitivement, dans l'état actuel du dossier.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), elle souhaiterait obtenir des informations complémentaires sur la manière dont ces problèmes seront effectivement résolus. Le complément d'information demandé devrait essentiellement consister en une réunion, sur place, avec le maître d'œuvre, afin d'évaluer ensemble les différents aspects qui doivent être solutionner.

Dans le cadre des délais légaux qui lui sont impartis, la Commission devra émettre son avis conforme concernant ce dossier au plus tard en sa séance du 17 février 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mmes A. Autenne et Michèle Kreutz  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Fr. Remy  
- Concertation de Saint-Gilles